

Association la Jeunesse du Ried Brun

PROJET PEDAGOGIQUE

**Accueil de Loisirs sans Hébergement
destiné aux enfants de 3 à 12 ans**

« Les Lucioles »




Du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023



Table des matières

I.	Préambule	3
II.	Présentation de l'organisateur	4
	1. Présentation	
	2. Fonctionnement	
	3. Le projet éducatif.....	5
III.	Présentation du centre	5
	1. Locaux	
	2. Public.....	6
	3. Taux d'encadrement	
IV.	Équipe.....	7
V.	Animateurs stagiaires.....	7
VI.	Différents rôles de l'équipe.....	7
	1. Directrice.....	8
	2. Directrice adjointe	
	3. Assistant sanitaire	
	4. Animateurs	
	5. Agent de service.....	9
VII.	Journée type	9
VIII.	Repas.....	9
	1. Traiteur Pomme &Chou	
	2. Accueil d'un enfant allergique.....	10
	3. Fonctionnement des repas	
	4. Goûter	
IX.	Objectifs et moyens pédagogiques	11
X.	Relations et communication avec les parents.....	12
XI.	Accueil des enfants en situation de handicap.....	12
XII.	Évaluation.....	12
XIII.	Informations importantes.....	13
XIV.	Partenaires.....	13
XV.	Pédagogie et réglementation.....	13
XVI.	Financeurs	13

I. Préambule

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs « **Les Lucioles** »  s'appuie sur le projet éducatif de l'association la Jeunesse du Ried Brun, organisateur de ce centre. Il explique et décline les objectifs et les intentions éducatives que nous nous fixons pour tous les participants à cette microsociété qu'est l'accueil collectif de mineurs.

La directrice est la principale artisane du projet pédagogique. Elle tient compte des éléments fournis par l'organisateur. Mais comme le projet est la base sur laquelle se construit l'équipe d'animation, l'équipe doit absolument être associée à sa construction. Le projet n'est donc pas uniquement celui de la directrice mais de l'équipe entière, la directrice en étant la garante. Une fois conçu, il est à la fois le document de référence, le cadre pour l'organisation et le fonctionnement, mais aussi la trace vivante des modifications apportées par la vie du centre. Il est donc en constance évolution.

L'écriture du projet suppose une traduction des idées en mots compréhensibles par le plus grand nombre. Les idées doivent se décliner en actions. Le projet, c'est cela avant tout : des intentions bien sûr, mais aussi des moyens mis au service de l'équipe. L'équipe doit comprendre, adhérer et s'approprier le projet. Il devient alors possible pour chacun des membres d'y ajouter un cadre personnel de liberté.

II. Présentation de l'organisateur

1. Présentation

Association

La Jeunesse du Ried Brun

Espace RIED BRUN- 24 rue Vauban
68320 MUNTZENHEIM

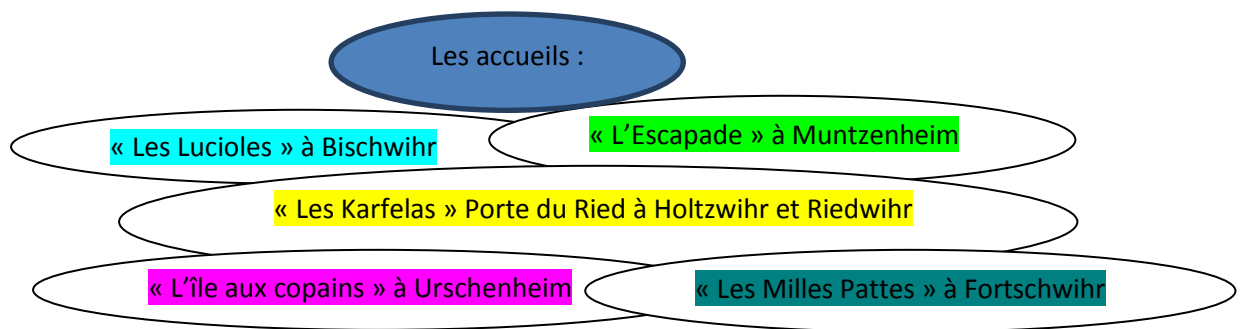
La jeunesse du Ried Brun (JRB) est une association dont la mission principale est l'organisation d'accueils périscolaires et de vacances en délégation de la compétence par le Syndicat Pôle Ried Brun. Le but est d'offrir des temps de loisirs pédagogiques en priorité aux enfants du secteur géographique.

La JRB emploie actuellement 42 salariés et accueille de très nombreux stagiaires, dans un souci de transmission de valeurs et de contribution à la formation.

L'association met aussi en place chaque année un plan de formation afin de satisfaire toutes les demandes de formation de ses employés mais aussi pour promouvoir l'importance d'une formation continue quel que soit le poste ou l'expérience de chacun.

2. Fonctionnement

La JRB organise et coordonne les accueils périscolaires durant les temps scolaires et les accueils de loisirs sans hébergement durant les petites et grandes vacances scolaires :



Ces accueils sont sous la responsabilité de :

Émilie SADRIJA, coordinatrice administrative.

Alain KAUFFMANN, coordinateur pédagogique.

3. Projet éducatif

« Apprendre à respecter un cadre est important.

Apprendre à le comprendre, le questionner et se l'approprier l'est tout autant »



III. Présentation du centre

Accueil périscolaire les Lucioles

3, rue de l'Église 68320 BISCHWIHR

Le centre périscolaire de Bischwihr a ouvert ses portes en 2008. Il est implanté au sein de l'école maternelle. Il fonctionne durant l'année scolaire en accueil périscolaire le matin, midi et soir. Sont accueillis une moyenne de 40 enfants les mercredis hors vacances et une soixantaine pour les vacances de juillet.

L'accueil de loisirs sans hébergements est ouvert du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023, avec un accueil échelonné le matin à partir de 7h30 et le soir à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.

1. Locaux

L'accueil de loisirs « **Les lucioles** » dispose :

- d'une grande salle servant de réfectoire pour les maternelles et d'activités communes pour les maternelles et les élémentaires (jeux symbolique, jeux de société, coin bibliothèque, activités...).
- d'une salle de motricité avec matériel pour les activités spécifiques (jeux collectifs...). Elle sert de point de rassemblement avant les activités.
- d'une salle de sieste.

- d'un bâtiment annexe, le foyer, servant de salle de restauration pour les élémentaires.
- d'une cuisine équipée (interdite aux enfants, sauf lors d'activités culinaires).
- d'un cagibi contenant machine à laver, produits d'entretien et sanitaire pour les adultes.
- d'un bureau où se situe le vestiaire pour le personnel.
- de sanitaires et points d'eau adaptés à l'âge des enfants.

L'extérieur comprend :

- Une cour clôturée destinée aux activités extérieures, un préau, une petite structure de jeux avec toboggan et une cabane contenant ballons, vélos ainsi qu'un bac à sable clôturé.
- Une aire de jeux extérieur clôturée se trouvant devant la structure.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'aménager les locaux de manière à permettre aux enfants d'acquérir une plus grande autonomie dans un cadre sécurisé.

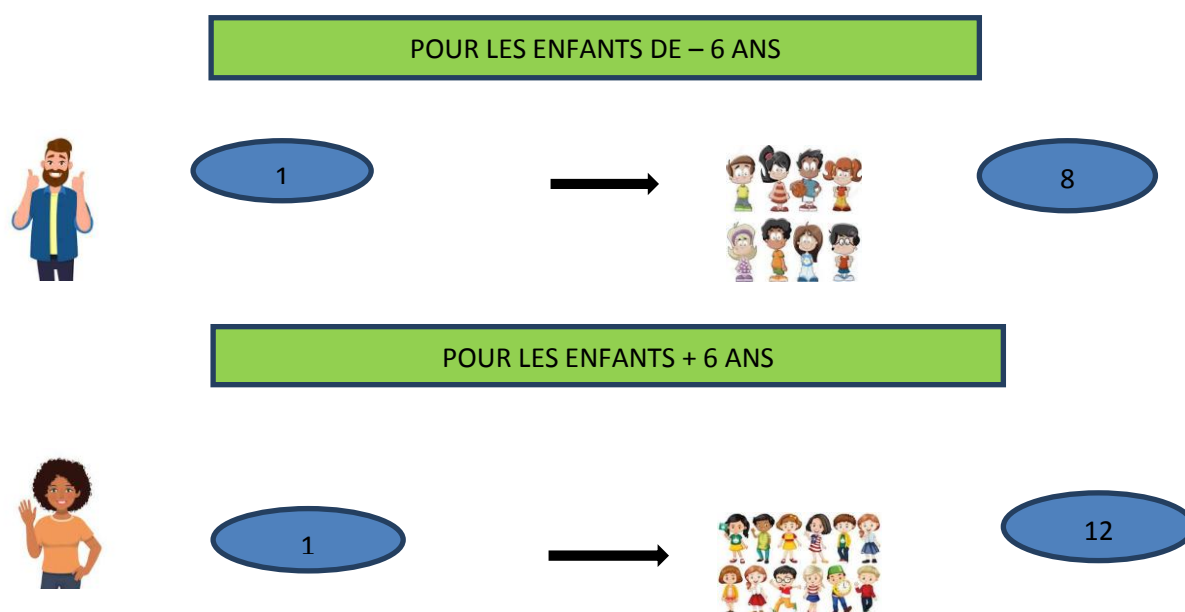
2. Public

Nous accueillons des enfants de 3 à 12 ans, fréquentant habituellement les différents périscolaires de la Jeunesse du Ried Brun et des communes alentours.

3. Taux d'encadrement

Les taux d'encadrement varient en fonction de l'effectif, de l'âge des enfants accueillis, des activités proposées et de la taille des locaux.

En accueils de loisirs, l'effectif requis est :



IV. Équipe

L'équipe est composée de :

Julie SCHUSTER, directrice stagiaire BAFD
Myriam STUDER, directrice adjointe BAFD
Bérénice BIERON, animatrice BAFA
Elodie SONNTAG, animatrice BAFA/AS
Anita EHRET, animatrice BPJEPS LTP
Sabine HALLUIN, animatrice BAFA
Laure PRIOR, animatrice stagiaire BAFA
Leeloo LEGOLL, animatrice stagiaire BAFA
Quentin SIMONIN, animateur stagiaire BAFA
Asthias DAVID, animateur stagiaire BAFA
Mohamed HACHIM Agent de service

V. Animateurs stagiaires

De par leur statut, les stagiaires ont droit à un suivi plus particulier. Un animateur stagiaire est avant tout un animateur comme les autres. Devant la loi, il possède les mêmes responsabilités. Cependant il débute dans le monde de l'animation, il doit donc être guidé et accompagné durant son stage, tant au niveau de l'animation, de la vie quotidienne, que dans ses relations avec les divers participants (enfants, collègues, parents...).

Au cours de la session, il sera évalué, selon une grille de critères définis au préalable.

Ce suivi particulier consistera en :

- un entretien en début de séjour pour définir par écrit les objectifs, les critères d'évaluation, ses attentes, ainsi que celles de la direction.
- un entretien de mi-session pour faire le point sur le vécu de son stage et des objectifs fixés, répondre aux questions, donné des conseils. Le stagiaire aura pris le temps de s'auto évaluer. L'évaluation permet au stagiaire d'être guidé, accompagné, d'enrichir ses expériences et ses analyses.
- un entretien de fin de session pour faire le point sur son stage et l'évaluer en vu de l'appréciation finale.

Outre ces 3 entretiens obligatoires, la directrice, la directrice adjointe et /ou les stagiaires pourront demander à n'importe quel moment un entretien supplémentaire.

VI. Rôles de l'équipe

Toute l'équipe se doit d'assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant, d'être à l'écoute de l'enfant de ces collègues, d'être dynamique, ponctuel et polyvalent.

1. Directrice

- est garante du bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et du respect pédagogique.
- est garante de la loi et des réglementations afférentes aux accueils collectifs de mineurs.
- se charge de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- est responsable du suivi et de l'évaluation des stagiaires.
- à un rôle formateur auprès de l'équipe pédagogique.
- détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil.
- gère l'administratif et le budget.
- assure les relations avec les parents.
- mène les réunions d'équipe.
- forme l'équipe au respect des normes d'hygiène en vigueur.
- est garante avec le personnel de cuisine, du stock et des conditions de conservation des denrées alimentaires.
- veille à l'affichage des procédures d'urgence (pompiers, SAMU, hôpital, Police...).

2. Directrice adjointe

- seconde la directrice dans ses missions.
- est le lien direct entre la directrice et l'équipe pédagogique.
- assure l'encadrement d'une équipe d'animateur.
- remplace la directrice en cas d'absence.
- assure les fonctions d'animation mais peut se détacher à tout moment pour assurer les missions liées à la direction.

3. Assistant sanitaire

- soigne les enfants.
- gère le stock de l'infirmerie.
- suit les traitements médicaux.
- conseille l'équipe d'animation sur l'hygiène et la santé des enfants.
- prépare et vérifie la trousse de secours

4. Animateurs

- proposent des activités dans le respect du projet pédagogique.
Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs pédagogiques.
- favorisent la curiosité des enfants et la découverte à travers les activités.
- ont à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs
- veillent au bien-être des enfants dans une démarche de respect, d'écoute.
Malgré les difficultés qui peuvent survenir, elles privilégient les explications calmes plutôt que les sanctions (il est interdit de sanctionner un enfant en le privant de repas, de dessert ou d'activités).

5. Agent de service

- assure la propreté des locaux
- s'occupe du service des repas
- s'assure du respect des normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dont l'objectif est la prévention, l'élimination ou la réduction à un niveau acceptable de tout danger biologique

VII. Journée type

7h30-9h30 : accueil des familles et des enfants, possibilité de prendre un petit déjeuner, jeux libres et/ou encadrés.

9h30-10h00 : rassemblement des enfants, présentation de la journée. L'équipe propose différentes activités (bricolage, jeux, atelier cuisine...), les enfants choisissent une activité ou de rester en activités libres ou de proposer eux même une activité ou un jeu. Chaque jour un animateur volant est désigné pour encadrer les enfants qui préfèrent rester en activités libres.

10h00-11h30 : Temps d'activités et ateliers encadrés.

11h30-12h00 : Rangement des ateliers, temps libres ou encadrés.

12-00-13h30 : Passage aux toilettes, lavage des mains.

Repas pour les maternelles dans la grande salle.

Repas pour les élémentaires dans le bâtiment annexe en self-service.

Repas tous ensemble (barbecue, pique-nique...).

13h30-14h00 : Temps libres ou encadrés. Les enfants qui souhaitent se reposer pourront être emmenés par un animateur en salle de sieste.

14h00-14h30 : Rassemblement des enfants, forum-présentation des activités, sous la même forme que le matin

14h30 -15h30 : Temps d'activités et ateliers encadrés

15h30-16h00 : Rangement des ateliers, temps libres ou encadrés

16h00-18h30 : Passage aux toilettes, lavage des mains.

Goûter et activités libres jusqu'à l'arrivée des parents, rangement.

VIII. Repas

1. Traiteur Pomme&chou

Les repas sont livrés en liaison chaude par le traiteur Pommes&chou à Marckolsheim.

Ils sont servis après vérification des températures. Des échantillons sont prélevés et étiquetés chaque jour pour chaque plat et conservés dans le frigo de l'office pendant 5 jours selon la législation en vigueur. Un document de liaison est mis en place pour le relevé des températures des plats et du frigo.

Le traiteur Pomme&Chou travaille uniquement avec des produits frais qui sont cuisinés tous les jours dans leur cuisine. Aucun produit surgelé ne sera proposé aux enfants. De plus les produits sont issus de producteurs exclusifs pour chaque famille de produits (fruits, légumes, fromages, volailles...) situés à quelques kilomètres seulement de la cuisine centrale.

2. Accueil d'un enfant allergique

Le médecin de l'enfant doit établir un protocole qui fixe les conditions impératives à mettre en œuvre pour cette démarche (PAI). L'équipe d'encadrement s'assure de l'efficacité de ses moyens en regard du protocole.

Un listing des allergies est affiché dans l'office. Toute personne qui distribue de la nourriture à des enfants doit avoir pris connaissance de cette liste.

La liste des aliments des enfants accueillis présentant une allergie alimentaire est transmise au traiteur. La confirmation de la présence de l'enfant allergique ainsi que de son plat de remplacement est systématiquement confirmé lors de la commande des repas. C'est ensuite à l'équipe d'en faire autant et de vérifier la concordance des commandes.

3. Fonctionnement des repas

Service des maternelles : le temps du repas est un moment privilégié d'échange entre les petits, de discussion, c'est également un moment propice pour amener l'enfant à goûter tous les aliments et découvrir de nouvelles saveurs.

Service des élémentaires : le temps du repas est un temps pédagogique, un self-service est mis en place pour permettre aux enfants de développer leur autonomie, d'apprendre à écouter son corps et à limiter le gaspillage et d'être sensibilisé à l'équilibre alimentaire. Pour cela, les animateurs rendent les enfants attentifs à la quantité qu'ils se servent et celles qu'ils peuvent ingérer ainsi qu'au gaspillage en leur expliquant l'utilité de se servir raisonnablement tout en ayant l'occasion de se resservir s'ils ont encore faim et les invitent à goûter aux plats proposés sans les forcer, pour les sensibiliser sur l'importance de manger équilibrer et leur faire découvrir de nouvelles saveurs.

4. Goûters

Les goûters sont fournis par la structure et varient de semaine en semaine. Nous essayons d'ajuster les goûters en fonction du repas du midi (produits laitiers, fruits...). Les enfants ont également l'opportunité de réaliser de temps en temps leurs goûters eux-mêmes.

Le goûter est un moment convivial où tous les enfants (maternelles et élémentaires) sont réunis. Nous favorisons la prise des goûters en extérieur.

IX. Objectifs et moyens pédagogiques

Amener l'enfant à découvrir des activités sportives, artistiques, culinaires afin de développer sa curiosité et de susciter des intérêts.

L'équipe d'animation propose des activités et des sorties adaptées à l'âge et aux capacités de chacun :

- sortie vélo et piscine.
- découverte de la nature aux alentours de l'accueil de loisirs.
- organisation de grands jeux.
- préparation avec les enfants de cookies, tarte aux fruits, salade de fruits... pour les goûters.

Amener l'enfant à être autonome et responsable et ce, en corrélation avec ses capacités physiques et intellectuelles.

Les animateurs aménagent des espaces où les enfants peuvent évoluer de façon autonome et réaliser une activité, seuls, sans présence active de l'animateur.

L'enfant doit pouvoir faire ses choix d'activités, et proposer des idées. Les animateurs mettent en place :

- des forums favorisant ainsi la prise de parole de chacun et la communication entre eux dans un esprit d'équipe.
- la présentation des activités et jeux de la journée par les animateurs lors des rassemblements (matin et après-midi).
- réalisations avec les enfants de panneaux d'affichage, boîte à idées pour exprimer leur envie.

Les temps de repas favorisent également l'autonomie et responsabilise l'enfant

- débarrasser son assiette, son verre, ses couverts.
- lavage de la table.

Amener l'enfant à être respectueux envers les autres, la structure d'accueil et l'environnement naturel.

Pour faire en sorte que les enfants se respectent et respectent les adultes il faut que chaque adulte intervenant à l'accueil de loisirs les respecte dans leur intégrité, morale, physique et affective.

L'équipe d'animation fait en sorte que les enfants s'entraident sur les moments de vie quotidienne et dans le déroulement de l'activité, qu'ils découvrent, acceptent et respectent les différences de chacun. Les animateurs expliquent et répètent les règles de base du fonctionnement du centre (ce qui est non négociable). Les autres règles sont établies en concertation avec les enfants.

Les animateurs devront permettre aux enfants de participer au rangement commun (fin de l'activité, rangement des jeux,...) et de ranger leurs affaires personnelles. Les enfants auront à disposition des espaces de rangement et des outils de nettoyage (balais, lingette pour le nettoyage des tables...)

Les animateurs aident et accompagnent les enfants dans toutes les tâches de la vie quotidienne.

X. Relations et communication avec les parents

Nous restons disponibles pour toutes questions concernant les enfants par téléphone, mails, lors des arrivés du matin ou du départ du soir. La directrice et la directrice adjointe se tiennent disponibles et sont réactifs pour fournir une réponse rapide. La communication est importante pour nous.

Un tableau d'affichage est mis en place à l'entrée de l'accueil. Il sert à transmettre des informations :

- Programmes d'animation et sortie.
- Menus.

-....

XI. Accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil de loisirs dispose de locaux adaptés à l'accueil d'enfants en situations d'handicap.

L'accueil « les lucioles » souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs et en permettant à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Nos objectifs :

- L'autonomie heureuse :
 - donner envie à tout le monde de venir vivre dans un lieu où l'on pourrait s'enrichir de la différence de l'autre
- anticiper les difficultés que l'on pourrait rencontrer.
- Le respect du choix des parents.

Un protocole spécifique est mis en place entre l'équipe d'animation et les parents afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

XII. Évaluation

L'évaluation de l'accueil de loisirs se fera en 3 temps

- Le ressenti des enfants lors des forums pour discuter ensemble de la vie quotidienne au centre et à la fin des activités par chaque animateur
- le retour des parents lors des temps d'accueil ou de départ.
- Le retour de l'équipe qui prendra un soin tout particulier à échanger tout au long de l'accueil de loisirs de manière informelle ou non, lors des temps calmes. Ces échanges sont essentiels car ils permettent de favoriser la cohésion de l'équipe, la mise au point par rapport au projet pédagogique et les projets d'animations.

XIII. Informations importantes

Le personnel devra :

- agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants (en cas de point de vue différent, cela doit se discuter en réunion et non devant les parents ou les enfants). En cas de doute ou d'urgence prévenir la directrice.

- être attentifs à sa façon d'être (comportement, langage, attitude...) et à l'image que l'on renvoie aux enfants ou aux parents.

Il est demandé à toute personne de s'abstenir de fumer devant les enfants (cigarette ou cigarette électronique).

Toute consommation d'alcool est interdite au sein de la structure.

Toute consommation, possession ou incitation de substance illicite est interdite. Une personne ayant consommée, possédant ou proposant à un tiers une substance illicite à petite ou grande dose sera immédiatement renvoyée chez elle et fera office d'un signalement à la gendarmerie.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les téléphones portables (appel privés et SMS) sont interdits pendant le service cependant il peut être utilisé à titre professionnel pour prendre des photos des activités, contacter ses collègues ou les secours et pour des recherches rapides à vocation pédagogique....

Les photos prises au sein de la structure ne devront pas être diffusées sans l'accord des parents.

XIV. Partenaires

- les familles.
- les accueils périscolaires de la jeunesse du Ried Brun.
- le traiteur Pomme&chou de Marckolsheim.
- les transports de bus.

XV. Pédagogie et réglementation

- La DDCSPP.

XVI. Financeurs

- le syndicat Pôle Ried Brun.
- la CAF.
- la MSA.